

EXTRAIT du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 22 janvier 2015

Convocation du 15/01/2015

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Claire DANJEAN, Marie GERMAIN, Georges GOULY, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Guy MOREL, Apolline PHILIPPON, Georges PUTHET, René PUTIN, Pierre VIALAIT
Excusé : Alexis GROBON

Sous la présidence de Georges GOULY, maire

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente du mercredi 3 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Budgets 2014 – Restes à réaliser –

Budget principal :

Dépenses			Recettes		
Comptes	Libellés	Montant	Comptes	Libellés	Montants
165	Dépôts et cautionnement reçus (cautions loyers)	1 193.00	024	Produit de cession - Vente terrain à Nicolas BEZAUD - Bois Bacchus	4 000.00
2318-222	Aménagt bâtiments - rampe accessibilité anc.bureau poste-Mariotte	5 400.00			
2111-249	Aménagt terrains Bois Bacchus-Achat terrain Georges Ruffin	14 000.00			
Total		20 593.00	Total		4 000.00

Dépenses	20 593.00
Recettes	4 000.00
Différence	-16 593.00

Budget commerce :

Dépenses			Recettes		
Comptes	Libellés	Montant	Comptes	Libellés	Montants
165	Dépôt et cautionnement reçus (cautions loyers)	1 420.00	1321	Subvention FISAC (Epicerie) - Prévu 70 401 €	55 702.00
Total		1 420.00	Total		55 702.00

Dépenses	1 420.00
Recettes	55 702.00
Différence	54 282.00

Construction de l'épicerie – Subvention d'Etat dans le cadre du FISAC – Information

Rappel : A l'élaboration du dossier initial, la subvention annoncée était la suivante :
234 670 € HT x 30 % = 70 401 €.

Par courrier du 5/12/2014, le Préfet de la Région Rhône-Alpes nous a notifié la décision n° 14-0339 du 24/11/2014 par laquelle une subvention de 55 702 € nous a été accordée (232 095 € x 24 %). La raison de cet écart : « *Cette contribution tient compte du stock très important de dossiers accumulés depuis plusieurs années qui limite fortement la capacité du FISAC dans une période de redressement des comptes publics* ».

Urbanisme – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme – Délibération DEL20150122001

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'élaborer son plan local d'urbanisme. En effet, la carte communale actuelle datant de 2002 ne correspond plus aux enjeux du développement de la commune. Une mise en conformité au regard des lois du Grenelle de l'environnement et de la loi ALUR sur le logement s'avère nécessaire. Une réflexion globale sur l'urbanisation de la commune sera à effectuer.

Le conseil municipal DECIDE de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Urbanisme – Instruction des autorisations d'occupation des sols par la Direction Départementale des Territoires de l'Ain – Convention à intervenir – Délibération DEL20150122002

Les services de la direction départementale des territoires assurent l'instruction de tout ou partie des autorisations d'occupation des sols de la commune. Conformément à la loi « pour l'accès au logement et un urbanisme rénové » (ALUR) du 24 mars 2014, la commune appartenant à un EPCI de moins de 10 000 habitants, la DDT peut continuer d'assurer ces services après le 1^{er} juillet 2015. Une nouvelle convention doit être signée.

Avis favorable de l'Assemblée.

Accessibilité des établissements recevant du public (ERP) : Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) –

Dérogation aux règles d'accessibilité des établissements recevant du public au 1^{er} janvier 2015 –
Elaboration obligatoire d'un **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) à déposer** avant le 27 septembre 2015.

L'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, organisme auquel la commune adhère, est en capacité de nous proposer un début d'accompagnement.

Bâtiments communaux –

Chauffage de l'école – Pompe à chaleur (PAC)

Suite au dysfonctionnement de la PAC, l'assemblée valide le principe d'une installation nouvelle pour 3 652.46 € HT auprès de l'entreprise Dumortier.

Logements et Etablissements Recevant du Public (ERP) – Détecteurs de fumées –

Des détecteurs devront donc être posés dans les logements communaux avant le 8 mars 2015.

Location garage ancienne laiterie – Délibération DEL20150122003

Une location précaire de la partie Ouest des garages de l'ancienne laiterie a été consentie à M. Olivier Vandemaële jusqu'au 31/12/2014. VU la demande de l'intéressé, avis favorable pour une prolongation jusqu'au 31/12/2015.

Ecole – Réforme des rythmes scolaires – Temps d'Activité Périscolaire (TAP) –

Animation du 3^{ème} cycle du 5 janvier 2015 au 6 février 2015 :

Mardi : Anna Goy, Stéphanie Sézia, Hélène Sellier

Vendredi : Stéphanie Sézia, Blandine Goyard, Hélène Sellier

INSEE – Recensement de la population – Population légale au 1^{er} janvier 2015 – 680 habitants.

Voirie – Programme des travaux 2015 –

Droit de tirage communautaire 55 259.91 € dont 5 026.91 € de reliquat 2014

Travaux à prévoir : P.A.T.A. (petites réparations ponctuelles), pose d'enrobé route de Ringe, route du Biolay, route du Mollard, pose d'enduits route de la Baisse, impasse des côtes (+ drainage), impasse du Moulin Niat, impasse Grand Taillis.

Chiffrage en cours par la communauté de communes.

Société Protectrice des Animaux – Convention à compter 2015 – Délibération DEL20150122005

VU la délibération du 6 décembre 2012 et la convention de fourrière qui en découle ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renouveler la convention ;

L'assemblée émet un avis favorable.

Changement par rapport à 2014 : Aucun transport ni capture effectués par la SPA. Les animaux doivent être déposés à la fourrière de Dompierre sur Veyle aux horaires d'ouverture de l'établissement;

SIEA : Assemblée Générale le samedi 11 avril 2015 à Saint-Vulbas (Guy, Claude)

Prise de commandement au Centre d'incendie et de Secours de Coligny par l'Adjudant-Chef François Renoud et l'inauguration des travaux de réhabilitation : vendredi 30/01/2015